LAGNY
sur Marne

Appel à projet

LA GUINGUETTE DE LAGNY SUR MARNE

Un été au bord de l'eau, un lieu à faire vivre !

Lagny-sur-Marne : une ville dynamique au cœur de la Seine-et-Marne

Située en Île-de-France, dans le département de Seine-et-Marne (77), Lagny-sur-Marne est une ville historique et dynamique de 21 500 habitants. Alliant un riche patrimoine médiéval à la douceur de ses bords de Marne, elle offre un cadre de vie convivial et préservé.

Afin de renforcer son attractivité estivale, nous souhaitons y faire vivre une guinguette accessible à tous et profondément ancrée dans son territoire.

Objet de l'appel à projet

La Ville de Lagny-sur-Marne lance un appel à projet pour l'exploitation, l'animation et la programmation d'une guiguette estivale implantée sur les bords de Marne, pour une durée de 3 ans, de la fin du mois de mai au début du mois d'aout.

La première saison s'étendra du vendredi 21 mai 2027 au dimanche 8 août 2027.

Les saisons suivantes seront arrêtées en fonction des propositions du candidat et soumis à la validation de la Ville.

L'offre de l'opérateur qui sera retenue devra :

- Créer un lieu de convivialité ouvert à tous les publics (familles, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).
- Valoriser le patrimoine local (cadre naturel, centre-ville, bords de Marne).
- Proposer une programmation variée (musique, restauration, animations, ateliers).
- S'inscrire dans une démarche écoresponsable (gestion des déchets, circuits courts, mobilité douce).
- Respecter les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur

Le présent appel à projets a pour objet de sélectionner un opérateur privé en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal situé sur les bords de Marne, destinée à l'installation et à l'exploitation d'une guinguette saisonnière pour la saison 2027. L'autorisation d'occupation est délivrée à l'opérateur à titre précaire, personnel et révocable. Elle ne confère aucun droit réel sur le domaine public.

Un avenant au contrat déterminera le démarrage et la date de fin des saisons 2028 et 2029. La Ville pourra, en cas de nécessité impérieuse (travaux, sécurité, crue, événement majeur), réduire la durée de la saison ou imposer la fermeture temporaire du site sans indemnité pour l'opérateur.

Cet appel s’adresse aux associations, collectifs, entreprises de l’événementiel ou prestataires spécialisés souhaitant contribuer à la vie festive et culturelle de la commune.

1-Périmètre de l’événement

Lieu

La guinguette sera implantée sur le parking des bords de Marne, secteur quai de la Gourdine, à Lagny-sur-Marne. Ce site offre un cadre naturel et urbain privilégié, propice à l’organisation d’un événement estival convivial.

Surface exploitable ou surface à exploiter : 800 m²



Période d’exploitation

- Du vendredi 21 mai au dimanche 8 août 2027 inclus.
- Jours et horaires d’ouverture :

Jours d’ouverture	Horaires
Mercredi	16h00 – 22h00
Jeudi	16h00 – 22h00
Vendredi	11h00 – 0h00
Samedi	11h00 – 0h00
Dimanche	11h00 –20h00

Le candidat pourra proposer une ouverture complémentaire le mardi si celle-ci s’intègre à la cohérence du projet. Les horaires définitifs seront arrêtés en concertation avec la Ville, en tenant compte des contraintes réglementaires et de la tranquillité du voisinage

---

2- Missions du candidat retenu

La ville recherche un opérateur en capacité d'assurer l'exploitation, l'animation et la programmation de la guiguette pendant toute la période mentionnée.

L'exploitation du site

- Montage et démontage des installations (chapiteaux, scènes, stands, tables, etc.).
- Gestion logistique (sonorisation, éclairage, décoration, sanitaires).
- Respect des normes de sécurité (ERP, accessibilité, gestion des flux de public).
- Maintien de la propreté du site et remise en état après l'événement

La restauration et la buvette

- Proposition d'une offre conviviale, qualitative et accessible, adaptée à tous les publics.
- Respect des normes d'hygiène et des réglementations en vigueur.
- Produits locaux et de saison, alternatives végétariennes, gestion des allergies.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (vaisselle réutilisable ou compostable, tri des déchets)

La programmation et l'animation

- Concerts, spectacles, DJ, ateliers, animations pour enfants et familles.
- Diversité des propositions pour toucher tous les publics.
- Intégration d'artistes et acteurs locaux (associations, commerçants, producteurs).
- Calendrier prévisionnel couvrant l'ensemble de la période d'exploitation

La communication

- Stratégie de promotion (réseaux sociaux, affiches, presse locale, partenariats médias).
- Information du public sur la programmation et les modalités d'accès

La démarche écoresponsable

- Réduction des déchets (tri, limitation du jetable, partenariats avec des structures de recyclage).
- Sobriété énergétique (équipements économes, limitation des consommations inutiles).
- Mobilité douce (encouragement du vélo, information sur les transports en commun).
- Respect du site (protection des espaces végétalisés, limitation des nuisances)

---

3 -Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

Présentation de la structure

- Statuts juridiques (association loi 1901, entreprise, etc.).
- Extrait Kbis ou document équivalent.

- Présentation de l'équipe et de son expérience (références d'événements similaires organisés).
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Description du projet

- Concept : Originalité, thématique, ambiance souhaitée.
- Programmation :
    - Artistes ou groupes pressentis.
    - Animations complémentaires (ateliers, expositions, etc.).
    - Public visé et estimation de la fréquentation.
- Calendrier prévisionnel

Organisation pratique

- Plan d'implantation (scène, stands, espaces publics).
- Sécurité :
    - Plan de sécurité (accueil du public, gestion des flux, secours).
    - Demande d'autorisation en mairie (occupation du domaine public).
- Logistique :
    - Sonorisation, éclairage, décoration.
    - Restauration et buvette (fournisseurs, produits locaux).
    - Gestion des déchets (tri, partenariats spécialisés)
    - Gestion des nuisances sonores : optimisation de l'orientation des enceintes, limitation de la puissance sonore par un dispositif adapté (limiteur obligatoire), respect des valeurs réglementaires d'émergence sonore, baisse de volume et arrêt de la musique à l'heure fixée par la Ville, coopération à tout contrôle (mesures de niveau sonore (sonomètre visible), visites sur site).

Communication

- Plan de communication (affiches, réseaux sociaux, presse locale).
- Supports de communication (maquettes d'affiches, visuels pour les réseaux sociaux)

Budget prévisionnel

- Recettes :
    - Subventions demandées (Département, Région, État).
    - Partenariats privés (sponsors, mécènes).
    - Recettes propres (vente de billets, buvette, restauration).
- Dépenses :
    - Masse salariale.
    - Cachets des artistes.
    - Location de matériel (sonorisation, chapiteau).
    - Communication, sécurité, logistique

Engagements écoresponsables

- Actions concrètes pour réduire l'impact environnemental (vaisselle réutilisable, tri des déchets, etc.).

- Partenariats avec des producteurs locaux et des structures de recyclage

---

4 - Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Qualité et originalité du projet	30 %
Faisabilité technique et financière	25 %
Expérience de la structure porteuse	20 %
Engagement écoresponsable	15 %
Accessibilité et inclusion	10 %

La Ville se réserve le droit d'inviter les candidats présélectionnés à présenter leur projet lors d'une audition.

5- Calendrier prévisionnel

Étape	Date prévisionnelle
Publication de l'appel à projet	Novembre 2026
Date limite de dépôt des dossiers	8 janvier 2027
Analyse des dossiers	Janvier 2027
Auditions éventuelles	Janvier 2027
Choix du candidat	février 2027
Finalisation des conventions	1er trimestre 2027
Exploitation	21 mai → 8 août 2027
Démontage / remise en état	À l'issue de l'exploitation

6-Démarches administratives

L'opérateur devra effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale notamment l'inscription au Registre du Commerce, l'obtention de la licence de débit de boisson et petite restauration, et de l'attestation de stage en hygiène alimentaire de moins de 5 ans.

L'opérateur s'engage à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès de la SACEM et du CNM pour la diffusion d'œuvres musicales dans un cadre public.
Il devra respecter la règlementation liée à l'activité exercée. Cette liste est non exhaustive.

REDEVANCE
L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance fixée par la délibération n°16 du conseil municipal du 12 décembre 2023. Cette redevance s'élève à 3.5€ x 800 m² soit 2800€ par mois

7- Engagements du lauréat

Le candidat retenu s'engagera à :

- Respecter le cahier des charges et la réglementation applicable.
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.
- Garantir la sécurité du public et des participants.
- Transmettre un bilan financier et qualitatif dans les deux mois suivant l'événement.
- S'acquitter d'une redevance pour l'occupation du domaine public.
- Mentionner le soutien de la Ville de Lagny-sur-Marne sur tous les supports de communication

---

8- Modalités de dépôt des candidatures

Date limite

8 janvier 2027

Format

Dossier au format **PDF** (max. 20 pages, hors annexes).

Envoi

- **Par email** : direction.even@lagny-sur-marne.fr
- **Par courrier** :
  Ville de Lagny-sur-Marne
  Direction de l'Événementiel
  7/9 rue Vacheresse
  77400 Lagny-sur-Marne

Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite ne seront pas retenus.

Pièces à joindre

Dossier de candidature
Statuts de la structure
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
Attestation de licence de débit de boisson (et petite restauration le cas échéant)
Attestation de stage en hygiène alimentaire de moins de 5 ans le cas échéant.
RIB